

VIVRE AU LUXEMBOURG

Chroniques de l'enquête PSELL-3

N°76 - Février 2011

Vivre en couple et implication professionnelle et sociale des salariés trentenaires

Laetitia HAURET

S'il n'est plus à démontrer que la présence d'enfants dans le ménage influence la vie professionnelle et sociale des hommes et des femmes, qu'en est-il de la vie en couple¹ ? Est-ce que les individus qui vivent en couple consacrent autant de temps au travail que ceux qui vivent seuls ? Pratiquent-ils autant des activités sportives, artistiques ou bénévoles et nouent-ils aussi fréquemment des contacts sociaux ? Pour répondre à ces interrogations, nous comparons l'implication dans la vie professionnelle et sociale, en 2007, des salariés² trentenaires³ vivant en couple sans enfant, soit 18% des salariés trentenaires, avec celle des salariés trentenaires qui vivent seuls, soit 14% des salariés trentenaires. Etant donné que la vie de couple peut avoir des répercussions différentes selon le genre, nous opérons une distinction selon le sexe du salarié.

Les femmes en couple sans enfant proportionnellement plus nombreuses à travailler à temps partiel que les femmes vivant seules

Les salariés trentenaires qui vivent seuls sont proportionnellement plus nombreux à exercer leur activité professionnelle principale à temps plein que les salariés en couple sans enfant, respectivement 98% et 93%. Cette différence ne vaut, toutefois, que pour les femmes. En effet, les hommes, qu'ils vivent en couple sans enfant ou seuls, sont 98% à travailler à temps plein. Les femmes, quant à elles, sont 96% à travailler à temps plein lorsqu'elles vivent seules contre seulement 85% lorsqu'elles vivent en couple sans enfant. Plus précisément, les salariées vivant seules travaillent, en moyenne et pour leur emploi principal, deux heures de plus par semaine que les salariées en couple sans enfant.

La fréquence et le nombre d'heures supplémentaires prestées varient fortement selon le genre et la situation de vie

Les femmes en couple sans enfant sont proportionnellement moins nombreuses que celles vivant seules à accomplir habituellement des heures supplémentaires : 42% contre 56%. Pour les hommes, ce lien n'existe pas puisqu'ils sont 44% à effectuer habituellement des heures supplémentaires qu'ils vivent seuls ou en couple sans enfant. Toutefois,

quand on s'intéresse au nombre d'heures supplémentaires accomplies, ce sont les hommes qui se différencient selon leur situation de vie. En effet, les hommes en couple sans enfant qui effectuent des heures supplémentaires en font, en moyenne, habituellement 8 par semaine contre 6 pour les hommes isolés. Quant aux femmes qui en effectuent, elles en réalisent, en moyenne, 6 par semaine, et ce qu'elles vivent en couple ou non.

A l'inverse des hommes, les femmes en couple sans enfant consacrent moins d'heures à leur activité professionnelle que celles vivant seules

En moyenne, si l'on prend en compte l'ensemble des heures prestées dans le cadre de l'activité professionnelle principale, les salariés trentenaires vivant en couple sans enfant et ceux vivant seuls travaillent le même nombre d'heures soit 41 heures par semaine. Néanmoins, cette égalité cache une situation différente selon le sexe. En effet, alors que (en moyenne) les femmes travaillent moins quand elles sont en couple sans enfant que quand elles vivent seules (39 heures contre 42 heures hebdomadaires), c'est la situation inverse que l'on observe chez les hommes (respectivement 44 contre 42 heures).

Méda, Dumontier et Guillemot⁴ expliquent cette diminution du temps de travail des femmes en couple sans enfant et cette augmentation du temps de travail des hommes en couple sans enfant par rapport à leurs homologues vivant seuls par le fait que la mise en couple opère une première spécialisation des rôles, spécialisation qui s'intensifiera ensuite avec la venue du ou des enfants. En effet, les tâches domestiques restent encore largement une prérogative féminine ce qui conduit les femmes en couple à avoir moins de temps à consacrer à leur activité professionnelle que les hommes. Gustafsson⁵ estime que le système d'imposition joint⁶, comme l'est le système luxembourgeois, tend également à renforcer la spécialisation des rôles au sein du couple, le membre du couple doté d'un faible salaire potentiel, généralement la femme, étant incité à consacrer plus de temps à la sphère domestique alors que le membre doté du salaire (potentiel) le plus élevé, généralement l'homme, se spécialise dans la sphère professionnelle⁷.

A l'inverse des hommes, les femmes vivant seules sont proportionnellement plus nombreuses que celles en couple sans enfant à pratiquer une activité physique

Les femmes vivant seules sont plus nombreuses que les femmes en couple sans enfant à pratiquer une activité physique, que ce soit chez elle ou à l'extérieur de leur domicile (82% contre 54%)⁸. Chez les hommes, c'est l'inverse: 55% des hommes vivant seuls font une activité physique contre 68% des hommes vivant en couple sans enfant. Ce

L'étude menée ici est descriptive ; elle ne contrôle pas les effets de structure. Par conséquent, les résultats obtenus ne peuvent pas être interprétés comme l'effet, toutes choses égales par ailleurs, de la mise en couple sur l'implication professionnelle et sociale des salariés trentenaires.

Afin d'étudier une population homogène, nous nous intéressons uniquement au comportement des salariés. Nous pensons, en effet, que les travailleurs indépendants et les salariés sont susceptibles d'entretenir un rapport différent avec le travail.

Nous entendons par trentenaires, les individus âgés entre 30 et 39 ans..

⁴ Méda D., Dumontier F., Guillemot D., 2002, « L'évolution des temps sociaux au travers des enquêtes emploi du temps », Economie et Statistique, volume 352, pp.3-13.

Gustafsson S., 1992, « Separate taxation and married women's labor supply: a comparison of West Germany and Sweden », Journal of population economics, volume 5, n° 1, pp. 61-85.

Dans un système d'imposition joint, les revenus du conjoint entrent en ligne de compte dans la détermination du taux d'imposition. Le taux d'imposition est, en effet, déterminé sur la base des revenus du couple cumulés puis divisés par deux. Par conséquent, lorsqu'il y a un écart important entre le niveau de revenus des partenaires, et en particulier lorsque l'un d'entre eux a peu ou pas de revenu, le revenu total du couple est sujet à un taux d'imposition moyen plus faible que le revenu identique d'un célibataire ou d'un couple marié dont les revenus sont plus également distribués et ce, parce que l'impôt est progressif. Compte tenu de cet état de fait, on peut penser que le système d'imposition joint est susceptible de détourner, totalement ou pour partie, de l'activité professionnelle certains individus qui auraient travaillé dans le cas où le système d'imposition individuel s'appliquerait.

Néanmoins, cette explication a une portée limitée puisqu'elle ne concerne que les couples mariés et, s'ils le désirent, les couples en partenariat. Or la moitié des couples de trentenaires ne sont pas mariés, donc non concernés par cette disposition.

Sont exclus de l'analyse les individus qui ne pratiquent pas une activité physique pour des raisons de santé. La même exclusion est opérée, dans le paragraphe suivant, lorsqu'on s'intéresse à la pratique d'une activité physique ou artistique en dehors du domicile.

sont donc les salariés qui sont déjà les plus investis dans une activité professionnelle qui consacrent le plus de temps au sport : chez les femmes, les femmes vivant seules et chez les hommes, les hommes en couple.

La pratique d'une activité physique ou artistique en-dehors du domicile est plus répandue chez les salariés vivant seuls

La pratique d'une activité physique ou artistique en-dehors du domicile est davantage le fait des salariés vivant seuls. En effet, 41% des hommes vivant seuls pratiquent une activité physique ou artistique en dehors du domicile contre 30% des hommes en couple sans enfant. 27% des femmes qui vivent seules s'y adonnent contre 16% de celles en couple sans enfant. Néanmoins, l'intensité de la pratique varie en fonction du sexe. Les femmes qui pratiquent une activité physique ou artistique en dehors du domicile sont plus nombreuses à le faire régulièrement parmi les salariées en couple sans enfant que parmi les salariées vivant seules alors que pour les hommes c'est le contraire.

L'implication dans le bénévolat ne varie pas selon le genre et la situation de vie

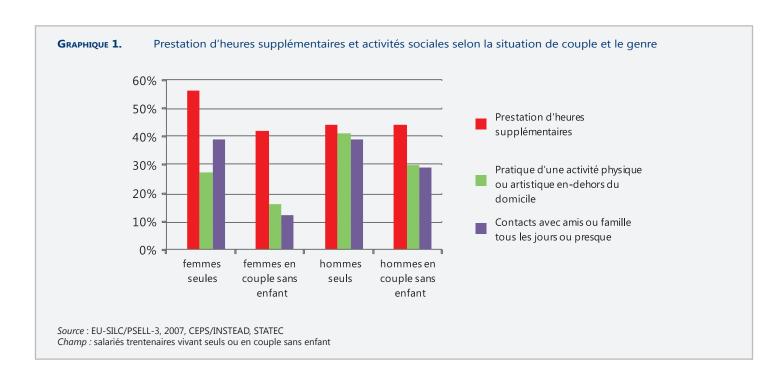
La vie en couple ne permet pas de différencier les salariés trentenaires quant à leur engagement dans une activité bénévole puisque 18% de ceux vivant seuls et de ceux vivant en couple sans enfant s'adonnent à ce type d'activité, et ce tant chez les hommes que chez les femmes.

Les salariés vivant seuls entretiennent plus souvent des relations sociales et familiales

La vie sociale ne se limite pas à la pratique d'activité sportive ou artistique, il faut également tenir compte des relations sociales et

familiales qui sont plus fréquentes, quel que soit le genre, chez les salariés vivant seuls. 39% des salariées trentenaires vivant seules rencontrent tous les jours ou presque des amis ou de la famille contre 12% de celles vivant en couple sans enfant. Pour les hommes, ces chiffres sont respectivement de 39% et de 29%. Lorsqu'on s'intéresse à la profondeur de ces relations, qui se reflète dans la certitude de pouvoir bénéficier d'aide en cas de besoin, les salariés vivant seuls et ceux vivant en couple sans enfant sont dans la même situation. Néanmoins, une différence existe selon le sexe. En effet, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à penser pouvoir recevoir de l'aide lorsqu'ils vivent en couple sans enfant (92%) que lorsqu'ils vivent seuls (85%) alors que c'est l'inverse pour les femmes (ces chiffres sont respectivement de 84% et 95%).

Ainsi, d'un point de vue professionnel, les femmes vivant seules ont un comportement assez similaire à celui des hommes vivant seuls. Elles effectuent même plus souvent des heures supplémentaires que les hommes (56% contre 44%). Sur le plan sportif et social, elles sont aussi actives ; elles sont même proportionnellement plus nombreuses à faire du sport (82% contre 55%). Mais, dès lors qu'elles vivent en couple, leur profil change et leur comportement s'éloigne de celui de leurs homologues masculins. En effet, elles consacrent alors moins de temps à leur activité professionnelle et ont une vie sociale moins dense. Ce changement de profil peut s'expliquer par l'idée que la mise en couple engendre une spécialisation sexuée des rôles : les femmes en couple assurent plus souvent que les hommes les tâches domestiques inhérentes au ménage et ceci, même avant la venue des enfants.



Nous contacter

CEPS/INSTEAD B.P. 48 L-4501 Differdange Tél.: +352 58.58.55-801 www.ceps.lu | communication@ceps.lu



Source de données

Le PSELL-3 (Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg) est une enquête qui a été lancée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg. Grâce à la méthodologie mise en oeuvre pour sa réalisation, les résultats issus de cette enquête effectuée auprès d'un échantillon initial de quelque 3500 ménages (9500 individus) constituent des estimations précises des chiffres concernant l'ensemble de la population. Le PSELL-3 est réalisé chaque année par le CEPS/INSTEAD, en collaboration avec le STATEC. Il s'inscrit dans le programme statistique EU-SILC de l'Union Européenne (European Union - Statistics on Income and Living Conditions) destiné à connaître les revenus et conditions de vie des personnes et des ménages dans les différents Etats membres.